

Appel à projet 2024

Date limite : 20 mars 2024

Présentation du réseau CURCUMA

Le réseau CURCUMA – Scènes du sud de la Réunion - est né de la volonté des 10 communes du Sud de la Réunion de se rassembler pour multiplier les propositions artistiques et culturelles en direction des habitants, en particulier dans le champ du spectacle vivant, soutenir la création et penser ensemble leurs politiques culturelles et territoriales.

Le réseau CURCUMA bénéficie du soutien de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion et de la Région Réunion.

Membres du réseau

Le réseau CURCUMA regroupe les 12 membres présentés ci-dessous, ainsi que leurs lieux de diffusion et espaces scéniques dans et hors-les-murs :

Structures publiques :

Les communes de :	<u>Cilaos</u>
<u>Le Tampon</u>	La Salle Piton des Neiges
<u>Les Avirons</u>	<u>Saint-Pierre</u>
La salle Georges Brassens	Le Centre Culturel Lucet Langenier & Le Kerveguen
<u>L'Étang-Salé</u>	<u>La Petite-Île</u>
Le Théâtre des sables	Le Fangourin
<u>Saint-Louis</u>	<u>Saint-Joseph</u>
Le Plaza	L'Auditorium Harry Payet
<u>L'Entre-Deux</u>	<u>Saint-Philippe</u>
L'Espace culturel Café ek Lanbrokin	La salle Henri Madoré

Structures privées :

<u>Association de Gestion du Théâtre du Tampon</u>	<u>Association LALANBIK</u>
Théâtre Luc Donat	Centre De Ressources et de Développement Chorégraphique Océan Indien

Objectifs du dispositif

- Accroître la diffusion de spectacles et la présence d'artistes sur les territoires
- Accompagner les artistes du spectacle vivant dans le développement de leurs activités
- Proposer des projets d'actions culturelles à tous les publics

Disciplines concernées

Théâtre, humour, danse, musique, théâtre d'objet, marionnettes, arts et spectacle de rue, cirque, arts de la parole.

Les projets seront retenus en fonction de leurs formats et des possibilités d'accueil des lieux du réseau CURCUMA, dans l'ensemble du réseau sur la période de référence d'août 2024 à décembre 2024.

Bénéficiaires

- Personnes morales de droit privé, collectif(s) d'artistes et artiste(s) auteurs de spectacle vivant professionnel uniquement et disposant d'une licence d'entrepreneur de spectacles ou d'une forme juridique adéquate.
- Le/la ou les demandeurs doivent être domiciliés ou avoir leur siège social à la Réunion.

Conditions nécessaires pour répondre à cet appel à projet

- Capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...)
- Être détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacles
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Entrer dans le champ disciplinaire du spectacle vivant

Informations sur la structure

- Nom de la structure, du porteur ou de la porteuse de projet :
- Adresse du siège social :
- Adresse d'envoi du courrier :
- Adresse email :
- Numéro de téléphone :
- N° SIRET :
- Code APE :
- N° de licence d'entrepreneur de spectacles :
- Date de création de la structure :
- Nom et qualité du responsable légal de la structure :

Informations sur le projet

Projet de diffusion et/ou **Projet de résidence** et/ou **Projet d'action culturelle**

- Discipline(s) concernée(s) :
- Titre du projet :
- Nom de l'artiste, de la compagnie ou du groupe/collectif :
- Nombre d'artistes et de techniciens affectés au projet :
- Contact artistique (nom/téléphone/email) :
- Contact administratif (nom/téléphone/email) :
- Contact technique (nom/téléphone/email) :
- Site web/Facebook/autres réseaux sociaux :

Si projet de diffusion :

- Joindre le dossier artistique et la fiche technique du spectacle
- Le spectacle a-t-il déjà été joué ? : Oui Non
Si oui précisez les dates et lieux :
- Durée du spectacle :
- Âge du public concerné par le spectacle :
- Le spectacle peut être joué : Hors les murs Dans les murs Les deux
- Proposez-vous des actions culturelles autour du spectacle ? : Oui Non

Si projet de résidence :

- Le format souhaité (résidence de production, de territoire, ...)
- Les relations envisagées avec le territoire et ses populations
- Mise en œuvre d'un programme d'actions culturelles autour de la résidence ? : Oui Non

Les résidences ne donneront pas obligatoirement lieu à une diffusion dans le réseau mais cela pourra être envisagé au cours ou à la fin des résidences après concertation avec les membres du réseau.

Si projet d'action culturelle, à inclure :

- Les formes, la durée et les modalités d'intervention auprès des publics et de leur participation
- Le nombre de jours et d'heures d'intervention

En cas d'action culturelle, le/la bénéficiaire du dispositif devra impérativement fournir en fin de dispositif un bilan d'activité au réseau CURCUMA.

Dans tous les cas, à joindre au dossier de candidature :

- La description du projet
- Sous forme écrite (1 page maximum) ou vidéo (1min30 maximum), présentez brièvement votre projet, vous, votre équipe et expliquez pourquoi vous les imaginez au sein du réseau CURCUMA
- Captation et/ou teaser (facultatif)
- Le calendrier et vos disponibilités
- Les conditions financières
- Les partenaires et soutiens envisagés
- Les besoins techniques
- Autres documents complémentaires (facultatif)

Engagement du bénéficiaire

- Le/la bénéficiaire s'engage à déclarer ce dispositif dans le cadre de ses obligations fiscales (impôt sur le revenu), juridique et sociales (auprès des organismes de recouvrement des cotisations).
- Le/la bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien du Réseau Curcuma (+ logo) sur tous les supports de communication en lien avec ce dispositif.

Modalités d'envoi

Merci de retourner le dossier complet avant le 20 mars 2024 minuit :

contact@reseaucurcuma.re

Calendrier de sélection

- Diffusion de l'appel à projet : le 05 mars 2024
- Clôture de l'appel à projet : le lundi 20 mars 2024
- Réunion de Commission de sélection : le 26 mars 2024

Renseignements

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : contact@reseaucurcuma.re